



000150 16 APR 2025
DÉCISION N° /CDEC/DAG/DAAB/MYB DU
PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION
N°000002/DC/CDEC/CIPM/2025 DU 24 FEVRIER 2025 RELATIVE AU
NETTOYAGE DE L'IMMEUBLE SIÈGE A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS (CDEC).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- Vu la loi n° 2008/003 du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations ;
Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret n° 2011/105 du 15 avril 2011 portant organisation et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2023/035 du 20 janvier 2023 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu le décret n° 2023/036 du 20 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu l'arrêté n°00000023/MINFI du 01^{er} décembre 2023 fixant les règles relatives à l'organisation financière et comptable, les modalités de dépôt et de retrait, de consignation et de déconsignation des fonds et/ou valeurs détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés ;
Vu la résolution n° 2023/008/CDEC/CA du 15 mai 2023 portant nomination du Caissier Général de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC),
Vu la résolution n° 000024/CDEC/CA du 23 décembre 2024 portant adoption du budget de l'exercice 2025 de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;
Vu le Dossier de Consultation pour une Demande de Cotation N°000002/DC/CDEC/CIPM/2025 du 24 février 2025 relative au nettoyage de l'immeuble siège à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}.- Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, désigné attributaire de la Demande de Cotation N°000002/DC/CDEC/CIPM/2025 DU 24 février 2025 relative au nettoyage de l'immeuble siège à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).

ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC	DELAI
FIRST CLASS INDUSTRIAL SERVICES & Co SARL BP: 1329, Yaoundé Tel: +237 651 441 373 R.C N°RC/YAE/2020/B/2982 N° CONTRIBUABLE: M120400017995W RIB: 10023 00040 39600001083 89 – UBC Plc	19 998 225 Dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-cinq de Franc CFA Toutes Taxes Comprises (TTC)	12 mois

Article 2.- Cette Décision emporte libération des cautions des candidats non retenus.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ❖ DG/DAG ;
- ❖ PCIPM/CDEC ;
- ❖ JDM - ARMP (pour publication) ;
- ❖ Chrono/Archivage ;
- ❖ Affichage.

Fait à Yaoundé, le 16 APR 2025

